

Dynastie

n° 35 – 2 octobre 2020 – 3 €

HISTOIRE DU ROYALISME

Albert de Mun (1841-1914)

par Frédéric Aimard

AU JEU du déboulonnage de statues, Albert de Mun a vu la sienne remplacée, en 2016, par un buste d'Olympe de Gouges dans la salle des quatre colonnes au Palais-Bourbon. Jusque-là, il avait fait face à une statue de Jean Jaurès, équilibre droite-gauche entre deux députés, considérés comme les plus grands orateurs, chacun dans leur parti respectif. Mais désormais, l'équilibre doit tenir compte des sexes avant – on imagine – de tenir compte des races...

À ce sujet, il est vrai que l'on peut porter au débit du conte de Mun – qui avait soutenu Édouard Drumont, puis le général Boulanger, avant de se retrouver dans le camp antidreyfusard – d'avoir partagé peu ou prou l'antisémitisme de son époque, de son milieu social, de son Église... Or, nous dit Philippe Levillain ⁽¹⁾ « la question de l'antisémitisme à la fin du XIX^e siècle en France fut traitée par le Saint-Siège en 2008, au moment du refus de la béatification du père Dehon. Il n'existe pas d'antisémitisme relatif. »

Belle phrase, que l'on comprend bien quand il s'agit d'une béatification. Mais pour un homme politique du XIX^e siècle que personne ne songe à porter sur les autels ? Bien peu échapperaient à notre actuel soupçon, à droite comme à gauche ⁽²⁾... Au reste le présumé antisémitisme d'Albert de Mun n'a, semble-t-il, pas laissé de traces écrites trop compromettantes.

Notamment dans ses carnets rédigés à la demande de son directeur de conscience... Il y en a dix-huit, couvrant la période 1903-1914, et il y en aurait eu plus, ou de plus détaillés, si une vilénie républicaine (la violation du secret de la correspondance de la nonciature à Paris au prétexte de la rupture des relations diplomatiques en 1904) n'avait fait craindre au parlementaire conservateur que ses

écrits intimes ne puissent être saisis et mis sur la place publique par ses adversaires.

Ces carnets ont été étudiés par le jeune historien Édouard Coquet avec méticulosité. Ils ouvrent un accès à l'âme de l'un des fondateurs du catholicisme social et éclairent ses choix, ses retournements...

Albert de Mun relève de ce qu'on appelle l'intransigeantisme catholique, celui de Louis Veuillot et du cardinal Louis-Édouard Pie, que l'on oppose au catholicisme libéral, celui de Charles de Montalembert et de Mgr Félix Dupanloup. Il est royaliste légitimiste, partisan indéfectible du comte de Chambord.

Capitaine de dragons, il fut fait prisonnier lors de la guerre de 1870. C'est à Aix-la-Chapelle, qu'avec un autre officier légitimiste, François-René de La Tour du Pin, il découvre le dynamisme du parti catholique allemand et étudie les idées sociales du député français catholique Émile Keller. Revenus à Paris en 1871, les deux amis participeront à la répression de la Commune de Paris et prendront alors conscience de la misère physique et spirituelle du monde ouvrier.

À partir d'un cercle catholique ouvrier de Montparnasse, ils développèrent une œuvre sociale : l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. En 1875, elle revendiquait 18 000 membres. En 1878, on comptait 375 cercles pour 43 000 adhérents. Quant à l'Association catholique de la jeunesse (ACJF) fondée par de Mun en 1886, elle comptera jusqu'à 140 000 membres. Entre-temps le conte de Mun avait commencé une carrière de parlementaire, réussissant, après quelques succès et déboires dans le Morbihan à s'implanter très durablement dans le Finistère.

À la Chambre, siégeant à l'extrême droite, il n'eut de cesse de lutter contre l'individualisme des députés radicaux (Clemenceau, Combes, Buisson), ce

COLLECTION FÉLIX POTIN



COMTE ALBERT DE MUN

qui le rendit plus d'une fois plus proche des socialistes (Jaurès, Briand) en ce qui concerne les lois interdisant le travail des enfants, la réglementation du travail des femmes, le repos dominical, l'indemnisation des accidents du travail, la défense des paysans, et l'organisation des professions... Comme contre-révolutionnaire, il idéalisait le régime des corporations d'Ancien Régime. Mais, homme de terrain, il exprimait bien les besoins de sécurité du peuple français. Ses thèses convergeaient avec celles d'autres catholiques sociaux en Europe, que le Pape synthétisa dans l'encyclique *Rerum Novarum* en 1891.

Il fut une des figures de l'Alliance libérale populaire (ALP) avec le royaliste orléaniste Jacques Piou et le catholique libéral Denys Cochin (futur ministre durant la guerre de 14), qui compta jusqu'à 250 000 adhérents, 120 députés en 1902, 90 en 1906, 53 en 2010 et seulement 38 en 1914...

Mais son grand combat fut celui des libertés de l'Église catholique, de la liberté d'enseignement notamment, en butte à un anticléricalisme virulent issu des loges franc-maçonnes (expulsion des congrégations, confiscation des biens de l'Église, rupture des relations diplomatiques avec le Vatican et séparation de l'Église et de l'État...) C'est le cœur du livre d'Édouard Coquet, avec l'analyse détaillée et toute en finesse de ces combats (1904-1907) de retardement du député catholique se demandant à chaque fois quelle résistance – passive ou active – il fallait opposer aux « inventaires », au « délit de messe », etc. Avec le rêve, jamais concrétisé que la droite, alliée aux républicains modérés, pourrait revenir aux affaires et permettre de rétablir des relations apaisées entre l'État et l'Église. Ce qui ne fut partiellement possible qu'après la guerre de 14-18 et encore, parce qu'un général de Castelnau sut montrer (1924) aux radicaux que les catholiques organisés n'étaient plus prêts à se laisser faire...

Le comte de Chambord étant mort en 1883, Albert de Mun était devenu encore plus catholique et le pape Léon XIII faisait pour lui figure à la fois de chef religieux et de monarque. Aussi fut-il déçu quand le Pape refusa de soutenir son projet d'un grand parti catholique en France à l'image du *Zentrum* allemand. Il fut surpris quand le même Pape demanda aux catholiques français de se rallier à la République (1892). De Mun accepta de faire ce sacrifice (il y perdit définitivement beaucoup d'amis et provisoirement son siège de député). Il décida de se placer sur le « terrain constitutionnel » tel qu'il était. Et bien que peu convaincu de la légitimité du suffrage universel, il se prit au jeu. Aussi fut-il à nouveau déconcerté et déçu quand le successeur de Léon XIII, Pie X, sembla revenir sur le Ralliement...

La question avait été de savoir si on pouvait reconstruire une société en partant du haut (le roi dans un premier temps, puis l'action parlementaire sur le terrain constitutionnel existant, c'est-à-dire républicain...) ou bien si l'action de terrain, en profondeur dans la société, était plus importante (les Cercles, le syndicalisme chrétien, etc.)⁽³⁾. Ce fut l'occasion pour de Mun et La Tour du Pin de prendre des chemins divergents et de se fâcher. Cela créa aussi un appel d'air pour un néo-royalisme, à la fois plus intellectuel et plus activiste, que l'Action fran-

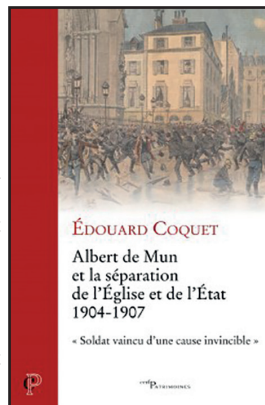
çaise allait préempter. Le choix du Ralliement fut un échec politique et sembla donner raison à ceux qui s'y refusèrent, dans un premier temps... D'autant plus que de Mun fut bientôt dépassé sur sa gauche par des abbés démocrates (Hypolite Gayraud, Jules-Auguste Lemire) qui voulaient en finir avec la condamnation des principes de 1789 et au contraire surfer sur la dynamique des droits de l'homme, comme issus du christianisme. Au reste, le comte de Chambord, qui avait appelé les Français à reprendre ensemble le grand mouvement de 1789, leur avait en quelque sorte indiqué ce chemin, tout contre-révolutionnaire romantique qu'il fût. Car on ne démêle pas si facilement les généalogies politiques et les interrogations de ces géants oubliés sont en fait toujours présentes, même inconsciemment, dans nos propres cervelles. ■

(1) Édouard Coquet, *Albert de Mun et la séparation de l'Église et de l'État 1904-1907*, « soldat vaincu d'une cause invincible », préface de Philippe Levillain, éd. du Cerf, 290 pages, 28 euros.

Cette étude prend en compte tout le développement historiographique à propos de la fameuse loi de 1905 dont le seul spécialiste intelligent et juste fut longtemps Émile Poulat (1920-2014), mais cela sort un peu du sujet tel que nous pensons pouvoir le traiter dans notre feuille « dynastique ». On trouvera sur internet (lien ci-dessous) la présentation filmée de son travail par Édouard Coquet lui-même : <https://theconversation.com/albert-de-mun-une-figure-catholique-face-a-la-separation-de-l-eglise-et-de-letat-128482>

(2) Et que devrait-on dire de son absence totale de féminisme ? On est toujours d'une époque et il est très difficile de penser contre, en avance ou en retard sur une autre. Si le comte de Chambord s'était appuyé sur le suffrage universel et sur le vote des femmes en particulier, nul doute qu'il aurait pu l'emporter facilement sur la gauche républicaine, pourtant issue des Lumières réputées plus « éclairées » à ce sujet, mais qui se méfiait en fait beaucoup plus des femmes que la droite, car elles étaient censées être aux mains des curés... On ne fait pas l'Histoire avec des anachronismes même si la mode est aux uchronies.

(3) Ce genre de débats existe presque dans les mêmes termes à gauche : faut-il transformer la société pour changer (ou supprimer) l'État, ou bien s'emparer du pouvoir pour imposer le changement et libérer le peuple ?



KOWEIT

Cheikh Sabah al-Ahmad al-Sabah, émir du Koweït, est mort aux États-Unis le 29 septembre à 91 ans. Son demi-frère, le prince héritier Nawaf al-Ahmad al-Sabah, 83 ans, a aussitôt été proclamé émir et a prêté serment devant le Parlement.



WIKIPEDIA COMMONS

BELGIQUE



© PHOTO PALAIS ROYAL

La princesse héritière Élisabeth de Belgique, 18 ans, duchesse de Brabant, est entrée, le 31 août 2020, à l'École royale militaire (ERM) pour un an. Elle a choisi de suivre sa formation dans le pôle néerlandophone. Après quelques semaines d'initiation à la vie militaire, elle reçoit le bérêt bleu de l'école en ce mois d'octobre.

LUXEMBOURG

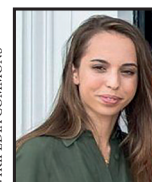
Le prince Paul-Louis de Nassau, 22 ans, aîné du prince Guillaume de Luxembourg et de la princesse Sibilla, et neveu du Grand-Duc Henri, a achevé le 15 août sa formation de 44 semaines à la Royal Military Academy de Sandhurst (RMAS) dans le Berkshire en Grande-Bretagne. Le prince a signé son engagement dans l'armée luxembourgeoise, le 25 août au cours d'une cérémonie avec le ministre de la Défense luxembourgeois François Bausch, en présence du Grand-Duc et d'autres membres de la famille princière.



© TWITTER/HMAJOHNSHALL

JORDANIE

La princesse Salma, 20 ans, troisième enfant et deuxième fille du roi de Jordanie Abdallah II et de la reine Rania, qui a suivi la formation militaire de l'Académie royale militaire de Sandhurst en Grande-Bretagne, est pilote breveté dans la Jordan Armed Forces-Arab Army.



WIKIPEDIA COMMONS



30 SEPTEMBRE DISPARITION DE LAMINE BEY

1962. Mohamed el-Amine – ou Lamine, en français – a été placé sur le trône des beylical, le 15 mai 1943, en lieu et place de son cousin Moncef Bey, accusé de collaboration.

À partir de 1950, il soutient – dans le cadre des pouvoirs restreints que lui laisse le statut du protectorat –, l'action de Habib Bourguiba, président du Néo-Destour, fer de lance de l'indépendance. Lorsque celle-ci est proclamée, le 20 mars 1956, Bourguiba ne manque pas de saluer l'action positive du monarque : « Le peuple tunisien est très attaché au système beylical qui, depuis deux siècles et demi, incarne sa personnalité politique ». Lamine, « possesseur de la Régence de Tunis », devient *de facto* « roi de Tunisie » – titre qu'il ne portera jamais. En effet, le projet d'instituer une monarchie constitutionnelle est finalement abandonné, et la république proclamée dès le 25 juillet 1957.

La dynastie husseinite qui régnait sur le pays depuis 1705, sort de l'Histoire. Lamine Bey et les siens sont assignés à résidence. Leurs biens sont confisqués. Le souverain déchu s'éteindra, le 30 septembre 1962, dans un modeste appartement de deux-pièces, rue Fénelon, à Tunis...

1^{er} OCTOBRE LOUIS XVI, ROI DES FRANÇAIS

1791. La première Constitution qu'ait connue la France, votée par l'Assemblée le 3 septembre, entre en vigueur ce 1^{er} octobre 1791. Conformément à l'article 4 de la section première du chapitre II du texte consti-



© A. SAVIN / WIKICOMMONS

tutionnel, Louis XVI a prêté « à la Nation, en présence du Corps législatif, le serment d'être fidèle à la Nation et à la loi... » C'est la fin de l'absolutisme. Divisée en sept titres, la Constitution rappelle la déclaration des Droits de l'Homme et consacre d'anciens principes, comme le « droit du sol », reconnaissant pour Français « ceux qui, nés en France d'un père étranger, ont fixé leur résidence dans le royaume. » Elle établit les bases de ce qui aurait pu être une monarchie tempérée, sur le modèle britannique.



2 OCTOBRE NAISSANCE DE FLORESTINE

1833. Fille du prince Florestan I^{er} et de la princesse Caroline, née Gibert de Lametz, Florestine Gabrielle Antoinette est née le 2 octobre 1833, à Fontenay-aux-Roses, au sud de Paris (à la pépinière Billiard). Elle se marie en 1863 avec Frédéric, duc d'Urach, d'une branche morganatique de la maison royale de Wurtemberg.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, leur fils, Guillaume II d'Urach, sera définitivement écarté de la succession monégasque, quand le prince Albert I^{er} reconnaît sa petite-fille naturelle, Charlotte, comme héritière dynastique. Guillaume s'incline. Mais il transmet ses droits à un descendant en ligne légitime de Joseph Grimaldi, frère du prince Honoré IV, Aynard Guigues de Moreton, marquis de Chabrilan. L'un des descendants de celui-ci, le comte Louis de Vincens de Causans, publiera en 2004, un pamphlet intitulé *Monaco, les « vrais » Grimaldi* !

3 OCTOBRE LE BURG HOHENZOLLERN REBÂTI

1867. Au début du XIX^e siècle, la Prusse s'affirme comme la puissance prépondérante en Allemagne. Frédéric-Guillaume IV veut restaurer le château situé au sommet du mont Hohenzollern, au pied du Jura souabe, à 50 km au sud de Stuttgart, qui a vu naître sa glorieuse lignée. C'est pourquoi il signe, en 1846, un contrat avec ses cousins éloignés de Hechingen et de Sigmaringen. À ceux-ci revient un tiers des droits de propriété, les deux autres tiers vont au roi de Prusse. Les travaux durent vingt ans. L'architecte Friedrich August Stüler et ses ouvriers métamorphosent les ruines en un palais inspiré du gothique anglais et de la Renaissance française. Le 3 octobre 1867, le roi Guillaume I^{er}, le prince Karl Anton de Hohenzollern-Sigmaringen et leur famille, inaugurent un château flambant neuf. Il ne sera presque jamais habité. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que le

Kronprinz, fils de Guillaume II, puis son fils Louis-Ferdinand de Prusse, y séjourneront. Il est aujourd'hui au cœur des revendications patrimoniales de la famille Hohenzollern qui défraient les chroniques.

4 OCTOBRE

LE SEIGNEUR DE SERCQ RENONCE À SES DROITS FÉODaux

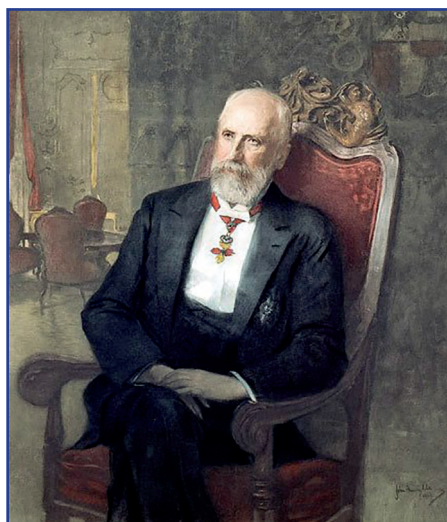
2006. Non loin de la côte française du Cotentin, à quelques encablures de Guernesey, existe une île sur laquelle le temps semble n'avoir eu aucune prise. Ses cinq cent cinquante habitants parlent anglais, mais les plus âgés utilisent encore un vieux dialecte normand. Ce domaine a pour non Sercq, le dernier « fief de haubert » d'Europe. Sir Christopher Beaumont, conformément aux lettres patentes octroyées par Élisabeth I^{ère} à Héliar de Carteret, en 1572, reste seigneur de l'île.

L'histoire de ce lambeau de terre et de pierre, jeté dans la mer, est beaucoup plus ancienne. À un probable peuplement celtique, succède, au VI^e siècle de l'ère chrétienne, l'installation de moines. Après les religieux, viennent des pirates qui trouvent à Sercq, entourée de dangereux récifs, un repaire idéal. L'île sera ensuite annexée au duché de Normandie puis au royaume d'Angleterre. En 1549, Leone Strozzi, général des galères de France, occupe Sercq avec quatre cents hommes et construit des forêts. Dix années plus tard, l'île faisait retour à la Couronne d'Angleterre, définitivement.

C'est en 1565 que Héliar de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, à Jersey, débarque à Sercq, désertée par ses habitants. Avec lui, il amène quarante laboureurs. Les Sercquais d'aujourd'hui en sont les descendants. La famille Carteret gouvernera l'île durant six générations, jusqu'en 1720, puis cédera ses droits aux Le Pelley. Au XIX^e siècle, une certaine Marie Allaire Collings, rachète le fief à Pierre Carey Le Pelley, ruiné dans de désastreuses prospections minières. La petite-fille de cette Marie Collings sera la fameuse « Dame de Sercq », Sybil Mary Collings Beaumont Hathaway qui a « régné » pendant quarante-sept ans. À sa mort, en 1974, le titre et les prérogatives de seigneur de Sercq ont échu à son petit-fils, Sir John Michael Beaumont, né en 1927, ingénieur, mort en 2016, puis au fils de celui-ci, Christopher, ancien militaire, né en 1957.

Les membres de l'assemblée traditionnelle de l'île, les « Chefs Plaids » ont voté, le 4 octobre 2006, l'instauration d'un système

plus représentatif, abandonnant peu ou prou quatre siècles de féodalité. Le 10 décembre 2008, Sercq a organisé ses premières élections vraiment démocratiques. Désormais, tous les habitants désignent les vingt-huit « conseillers », les nouveaux « Chefs Plaids ». Cependant, Sir Christopher Beaumont conserve son titre héréditaire, et son sénéchal continue de diriger ce coin de paradis où tout véhicule à moteur – hormis quelques tracteurs – est prohibé. Où l'on ne paie presque aucun impôt, ni taxe.



Jean II de Liechtenstein par John Quincy Adams (1909)

5 OCTOBRE

NAISSANCE DU PRINCE JEAN II

Le prince Jean II de Liechtenstein est né le 5 octobre 1840, à Lednice, en Moravie. Du 10 novembre 1858 au 11 février 1929, il a gouverné – depuis son magnifique palais de Vienne – sa principauté perdue au cœur des Alpes. Sa sage et lointaine administration lui vaudra cette épitaphe louangeuse en l'église de Schaan, où il repose : « Père du peuple, secours des pauvres, ami de la paix, protecteur des arts... »

6 OCTOBRE

NAISSANCE DE LOUIS-PHILIPPE

1773. Fils aîné de Louis Philippe Joseph, alors duc de Chartres, et de son épouse, Louise Marie Adélaïde, fille du duc de Penhièvre, Louis-Philippe d'Orléans voit le jour à Paris, le 6 octobre 1773. Titré duc de Valois, le petit prince a pour parrain et marraine le dauphin et la dauphine, bientôt le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. Il bénéficie des leçons de Madame de Genlis qui lui donne une instruction assez étendue et diverse, le goût de l'ordre et des manières

simples. Il participe au mouvement révolutionnaire, comme son père, devenu le « citoyen Égalité ». Membre du club des Jacobins, il se distingue aux armées, à Valmy et à Jemmapes. Entraîné par Dumouriez dans une conspiration, le ci-devant prince doit se résoudre à l'exil, tandis que son père va périr sur l'échafaud. C'est le début de vingt années d'errance qui conduisent le proscrit, mal vu par les royalistes, à voyager en Europe, puis à s'embarquer pour les États-Unis en 1796.

De retour en Angleterre, il se réconcilie avec la branche aînée des Bourbons, mais demeure suspect et condamné à l'inaction. Installé à Palerme, auprès du roi Ferdinand des Deux-Siciles, il en épouse la fille, Marie-Amélie, en 1809.

La Restauration rend au duc d'Orléans ses biens et son rang de premier prince du sang, immédiatement successeur au trône en cas d'extinction de la descendance du comte d'Artois. Il devient aussi un pôle d'attraction pour les libéraux, qu'il reçoit volontiers dans sa résidence parisienne du Palais-Royal. Ce grand seigneur aux allures bourgeoises, qui fait élever ses fils au collège, plaît aux classes moyennes. Lors de la Révolution de 1830, le 7 août, un peu malgré lui, il accepte le titre de « roi des Français ». La France croit avoir trouvé la voie d'une véritable monarchie constitutionnelle, à l'anglaise, mais le conservatisme du souverain et surtout la mort accidentelle, en 1842, de l'héritier du trône, font que les oppositions s'amoncellent contre le régime. En février 1848, Louis-Philippe I^{er} tombe comme un fruit mûr. La II^e République sera déjà engagée sur la voie de l'Empire quand, le 26 août 1850, le vieux souverain déchu s'éteint dans le Surrey, à Claremont House, propriété de son gendre, le roi des Belges Léopold I^{er}.

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA Siret Nanterre 41838214900015
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson
ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins

Directeur de la publication : F. Aimard
Rédacteur en chef : Ph. Delorme

Prix de l'abonnement pour un an : 40 €

Au sommaire : p. 1 Albert de Mun - p. 2 Actualité -
pp. 3-4 : Éphéméride.

Abonnement à Dynastie

40 euros par virement à SPFC-ACIP
IBAN : FR76 1336 9000 0660 5282 0104 285
BIC : BMMFMR2A

sans oublier de transmettre votre adresse
postale et votre courriel à
frederic.aimard@gmail.com

Un exemplaire papier reprenant tous les numéros de
l'année 2020 devrait être disponible début 2021.